



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Lettre de V. Peillon aux personnels de l'Éducation : le changement tarde à venir...

La CGT Éduc'action prend acte de la publication, ce mardi 26 juin 2012, d'une "*Lettre à tous les personnels de l'Éducation nationale*".

Bien que cette lettre soit destinée à tous les personnels, **nous regrettons qu'il n'y soit pas fait réellement mention des missions des personnels administratifs, assistants sociaux, infirmiers ou encore personnels de laboratoire ou techniciens...** C'est un oubli fâcheux pour le travail de ces personnels qui est essentiel au bon fonctionnement du service public d'éducation !

Concernant l'école primaire

Nous prenons acte de la volonté d'accueillir tous les enfants de moins 3 ans : c'est une demande ancienne de la CGT Éduc'action qui doit être mise en place rapidement et qui demande des moyens importants. Ce ne sont pas les 1 000 postes annoncés pour la rentrée 2012 qui permettront cela. Ces 1 000 postes sont un signe de l'arrêt des suppressions massives d'emplois, mais cela reste une goutte d'eau dans l'océan des suppressions ! **Rappelons que la CGT Éduc'action demande l'annulation des 80 000 postes supprimés pendant le quinquennat précédent dans le 1er et le 2nd degré.**

Concernant les rythmes scolaires

Nous prenons acte de la volonté de discussions sur cette question.

Il n'y a pas d'antagonisme entre respect du rythme de l'enfant et respect des conditions de travail de l'enseignant. Toute transformation concernant l'organisation des rythmes scolaires doit faire suite à une concertation de tous les acteurs concernés.

Toute modification des rythmes scolaires ne peut se faire que dans un cadre de transformation généralisée de l'organisation économique et sociale. Cette réflexion approfondie doit prendre en compte l'ensemble des paramètres en lien avec les différents rythmes : rythmes de l'enfant et rythmes de travail des enseignant-e-s, des divers "intervenant-e-s", des parents, des personnels territoriaux.

Toute transformation des "rythmes" doit avoir comme préalable des moyens humains, matériels et financiers suffisants, la gratuité de l'école et des activités périscolaires diversifiées et accessibles pour tous, ainsi que la prise en compte de la spécificité de l'école maternelle et des besoins propres aux enfants selon leur âge.

Le Socle Commun

Même s'il annonce vouloir le modifier, le ministre conserve ce qu'il considère être comme le "*cadre de référence de la scolarité obligatoire*".

La CGT Éduc'action demande l'abandon définitif de toutes références au socle commun et de ses corollaires (livret personnel de compétences, évaluations nationales CE1 et CM2 dans leur conception actuelle, aide personnalisée, stages de remises à niveau,...).

En effet, il nous répugne de penser qu'avant même de devenir élèves, certains enfants -issus notamment des couches sociales les plus fragilisées par le chômage, la pauvreté, l'absence de perspectives, les discriminations en tous genres- pourraient être "déterminés" comme devant se contenter d'un socle représentant, à la fois, un minimum et un tout suffisant. Par conséquent, l'accès à ce qui se trouve au-delà du socle serait réservé aux seuls élèves à qui on aurait donné les clés de la réussite, ce que nous ne pouvons accepter.

La défense du collège unique par le ministre se place, d'ailleurs, encore une fois via le Socle Commun, ce que nous refusons.

Réformes des lycées généraux et technologiques, où est la voie professionnelle ?

Le ministre soutient les deux réformes en se contentant de proposer des formations pour les personnels. Nous refusons cette approche et réitérons notre demande de l'abrogation de ces réformes. Notons que la réforme de la voie professionnelle est totalement occultée, comme si la généralisation du Bac pro en 3 ans n'avait pas fait d'importants dégâts (4 000 suppressions d'emplois à la rentrée 2012 !). Le ministre se contente de poncifs généraux.

Passage des GRETA en GIP

Notre demande est simple : nous souhaitons un moratoire en attendant que le cadre législatif qui pose problème puisse être changé. Notons que ce problème concerne aussi les CFA publics.

Élèves en situation de handicap

Il y a urgence à stabiliser, dans des emplois de fonctionnaires, les personnels qui accompagnent tous les jours ces élèves. Les propositions du ministre renvoient aux associations et ne nous semblent donc pas à la hauteur des enjeux. Nous demandons que ces besoins permanents du service public puissent correspondre à des métiers identifiés et donc à des corps de la Fonction publique.

ÉCLAIR

Le ministre s'engage simplement à "repenser" le dispositif ÉCLAIR : cela est inquiétant. Ce dispositif qui fait l'unanimité contre lui, doit être supprimé et des négociations sur l'éducation prioritaire doivent être engagées ! La suppression des préfets des études (mesure blanche financièrement parlant) qui n'est même pas envisagée, aurait pu être prise dès la rentrée 2012 !

Les autres annonces renvoient à la future loi d'orientation, comme la question de la formation des maîtres.

Notons l'absence de référence aux personnels non-titulaires, qu'ils soient contractuels (et donc éventuellement concernés par le plan de titularisation en cours de discussion : combien de titularisations ?) ou AVS/EVS en attente de leur réemploi.

Rien, non plus, concernant les salaires des personnels, gelés depuis 2 ans...

Le ministre a parallèlement annoncé la création de 75 postes de CPE en faisant appel à la liste complémentaire du concours 2012 et de 280 postes d'enseignant-e-s selon une méthode particulièrement originale.

Les jurys de l'agrégation vont constituer des listes complémentaires à partir des admissibles à l'agrégation ; les candidats retenus obtiendront automatiquement le CAPES ou le CAPEPS. Cela concerne 60 postes en lettres, 70 en anglais, 90 en maths et 60 en EPS. Quid de la voie professionnelle qui est la plus touchée à la rentrée 2012 ? Pourquoi ne pas titulariser les précaires ? V. Peillon préfère à cela un nouveau mode de recrutement peu transparent.

Globalement, cette lettre est décevante. Elle reste trop dans des rails de la politique précédente que nous refusons totalement (le Socle Commun).

La CGT Éduc'action construira avec les personnels des mobilisations pour que les réponses du gouvernement correspondent réellement aux attentes et pour que le changement puisse faire maintenant.

Montreuil, le 28 juin 2012